

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2024

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES** 

6

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

DÉLIBÉRATION APPROUVÉE PAR

**Voix pour** 

**Voix contre** 

À l'unanimité

**Abstention** 

Non-participation au vote

Annexe: Tableau des effectifs au 1er juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le dix-huit juin deux mille vingt-quatre, S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

#### PRÉSENTS:

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, Mme GRIMAUD, M NICOT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, Mme BELVAUDE, M GEFFRAY, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

#### **ABSENTS EXCUSÉS:**

Mme HUBERT Mme TAFAT Mme GRAPPE M POCHAT Mme KOFFI Mme OGGAD

#### **POUVOIRS**:

Mme HUBERT à Mme CONTE Mme TAFAT à Mme GRIMAUD Mme GRAPPE à M DUCHESNE M POCHAT à M MEUNIER Mme KOFFI à Mme SMAANI Mme OGGAD à Mme DEBUISSER

**SECRÉTAIRE**: Mme Virginie MESSMER

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

-.-.-.-.-.-.-.-

#### RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément aux articles L. 313-1 et L. 313-4 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des effectifs afin de permettre de répondre aux exigences suivantes :

- Rééquilibrer le tableau des effectifs pour le mettre en adéquation avec l'exécution du plan de recrutement 2024 ;
- Nommer les agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024;
- Nommer les agents inscrits sur liste d'aptitude après réussite à un concours ou examen professionnel de la fonction publique territoriale ;

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée délibérante de procéder à l'ajustement des postes comme suit :

- (- (- (- (-

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 311-1 et suivants et L. 332-24 st suivants,

Vu le Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Vu le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Vu le Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

Vu le Décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

Vu le Décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Vu le Décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux

Vu le Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs,

Vu le Décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Vu l'avis favorable à la l'unanimité des membres du comité social territorial en date du 7 juin 2024,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer et de supprimer les postes nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster le tableau des effectifs au regard des avancements de grade de l'année 2024, des réussites aux concours et des postes supprimés,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

# **DÉCIDE**:

# Article 1er :

De procéder à la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade/Emploi	Catégorie	Créations au 01/07/2024	Tps complet / incomplet	Suppressions au 01/07/2024	Total Postes budgétés						
Filière administrative											
Adjoint administratif territorial principal de 2° cl.	С	1	100%		40						
Totalisation		1									
Filière animation											
Adjoint territorial d'animation	С		100%	2	88						
Adjoint territorial d'animation principal de 2° cl.	С	2	100%		11						
Totalisation		2		2							
Filière médico-social											
Infirmier en soins généraux	A		100%	1	2						
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	100%		2						
Totalisation		1		1							
	Filière cu	ulturelle									
Adjoint territorial du patrimoine	С		100%	2	5						
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2° cl.	С		100%	2	3						
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1° cl.	С	2	100%		5						
Assistant de conservation	В	2	100%		5						
Totalisation		4		4							
Filière technique											
Adjoint technique territorial	С		100%	1	93						
Agent de maîtrise	С		100%	1	21						
Agent de maîtrise principal	С	1	100%		25						
Ingénieur en chef	A		100%	1	0						
Ingénieur en chef hors cl.	A	1	100%		1						
Totalisation		2		3							
Totalisation		10		10							

<u>Article 2 :</u> D'adapter le tableau des effectifs au regard de ces créations et de ces suppressions.

# Article 3:

De prévoir la dépense au chapitre 012, nature et code fonctionnel correspondants.

### Article 4:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex https://citoyens.telerecours.fr/) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois ouvre à l'intéressé le droit de saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

#### Article 5:

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Maire, Vice-Présidente de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, Conseillère régionale d'Île-de-France,

**Sandrine BERNO DOS SANTOS** 

	EFFECTIFS AU 01/01/2024		MODIE	MODIFICATION		EFFECTIF AU 01/07/2024			
GRADE	POSTES BUDGETES APRES MODIFICATION	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	CREATION	SUPPRESSI		POSTES BUDGETES APRES MODIFICATION	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE			•						
Adjoint administratif territorial	34	32	2				34	26	8
Adjoint administratif territorial principal de 2° cl.	39	39	0	1	0		40	40	0
Adjoint administratif territorial principal de 1° cl.	42	42	0				42	42	0
Attaché	25	23	2				25	24	1
Attaché principal	6	3	3				6	3	3
Attaché hors classe	2	0	2				2	0	2
Rédacteur	26	25	1				26	26	0
Rédacteur principal de 2° classe	8	8	0				8	8	0
Rédacteur principal de 1° classe	3	2	1				3	3	0
Total filière administrative	185	174	11	1	0		186	172	14
FILIERE ANIMATION	100			-	Ü		100	1,2	
Adjoint territorial d'animation	90	81	9	0	2		88	83	5
Adjoint territorial d'animation  Adjoint territorial d'animation principal de 2° cl.	9	9	0	2	0		11	11	0
	1	1	0	2	U		1	1	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1° cl.  Animateur	13	13	0	+	1		13	12	1
			0	+	1		13	12	0
Animateur principal de 2° cl.	2	1		+			2		
Animateur principal de 1° cl.		2	0	2				1	1
Total filière animation	116	107	9	2	2		116	109	7
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE									
Assistant d'enseignement artistique principal de 1° cl.	1	1	0				1	1	0
Total enseignement artistique EMPLOIS FONCTIONNELS	1	1	0				1	1	0
Directeur général des services des communes de 40			1 _						_
à 80.000 hab.  Directeur général adjoint des services des	1	1	0				1	1	0
communes de 40 à 150.000 heb	5	3	2				5	5	0
Directeur général des services techniques des communes de 40 à 80.000 hab.	1	1	0				1	1	0
Total emplois fonctionnels	7	5	2				7	7	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
Psychologue de classe normale	0,6	0,6,	0				0,6	0,6	0
Psychomotricien	0,4	0,4	0				0,4	0,4	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	26	21	5				26	23	3
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	13	12	1				13	13	0
Infimier en soins généraux	3	1	2	0	1		2	2	0
Infirmier en soins généraux hors classe	1	1	0	1	0		2	2	0
Puéricultrice	1	1	0				1	1	0
Cadre de santé	1	1	0				1	1	0
Total filière médico-social	46	38	8	1	1		46	43	3
FILIERE CULTURELLE									
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1	1	0				1	1	0
Bibliothécaire territorial	2	2	0	1			2	2	0
Adjoint territorial du patrimoine	7	7	0	0	2		5	5	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2° cl.	5	5	0	0	2		3	3	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2° cl.  Adjoint territorial du patrimoine principal de 1° cl.	3	3	0	2	0		5	5	0
Assistant de conservation	3	3	0	2	0		5	5	0
Assistant de conservation principal de 2° cl.	2	0	2	<del></del>		<b>-</b>	2	1	1
Assistant de conservation principal de 2 ° cl.  Assistant de conservation principal de 1° cl.	3	3	0	+			3	3	0
Total filière culturelle	26	24	2	4	4		26	25	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE	20	27		7	4		20	23	1
Brigadier-chef principal	29	24	5				29	28	1
Gardien-brigadier	29	15	5	+		<b>-</b>	20	19	1
Chef de service de police municipale principal de 1°	20	2	0				20	2	0
cl. Total filière Police municipale	51	41	10				51	49	2
FILIERE SOCIALE	-		!						
Agent social	1	1	0				1	1	0
Agent spécialisé principal de 2° cl. des écoles	27	25	2		Δ	CCLISA			
Agent spécialisé principal de 1° cl. des écoles	9	8	1		0.0	78-21	7804988-20240624	éfecture <sup>26</sup> FCM_20240624_0 28/06/2024 ure : 28/06/2024	S-DE 0
L	1		I	1	, p	ate de	e réception préfecti	ure: 28/06/2024	i

Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	2	0			2	2	0
Educateur territorial de jeunes enfants	5	3	2			5	5	0
Total filière sociale	44	39	5			44	43	1
FILIERE SPORT								
Opérateur A.P.S. principal	2	2	0			2	2	0
Educateur territorial des A.P.S	4	4	0			4	4	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 2° cl.	1	1	0			1	1	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 1° cl.	3	3	0			3	3	0
Total filière sport	10	10	0			10	10	0
FILIERE TECHNIQUE								
Adjoint technique territorial	94	94	0	0	1	93	92	1
Adjoint technique territorial principal de 2° cl.	42	41	1			42	42	0
Adjoint technique territorial principal de 1° cl.	15	14	1			15	15	0
Agent de maîtrise	22	22	0		1	21	21	0
Agent de maîtrise principal	24	24	0	1	0	25	25	0
Ingénieur	4	4	0			4	3	1
Ingénieur principal	3	3	0			3	2	1
Ingénieur en chef	1	1	0	0	1	0	0	0
Ing2nieur en chef hors cl.	0	0	0	1	0	1	1	0
Ingénieur hors classe	1	1	0			1	1	0
Technicien	4	4	0			4	4	0
Technicien principal de 2° cl.	3	3	0			3	3	0
Technicien principal de 1° cl.	4	3	1			4	3	1
Total filière technique	217	214	3	2	3	216	212	4
TOTALISATION	703	653	50	10	10	703	670	33



Document publié sur le site de la ville le 28/06/2024